

Daniel Cefai

Pourquoi se mobilise-t-on ?

Les théories de l'action collective

LA DÉCOUVERTE / M.A.U.S.S.

2007

Introduction générale

Les mouvements sociaux sont de retour ! Certains invoquent, sur le modèle nord-américain, la naissance d'une « société de mouvements¹ ». D'autres, à la « gauche de la gauche », en font la pièce maîtresse d'un renouveau politique. Tandis que la catégorie de « mouvement social » repassait dans le langage ordinaire lors des événements de décembre 1995, les sociologues et les politistes découvraient, avec le temps de retard coutumier à la France, l'énorme industrie de recherche sur les mobilisations collectives aux États-Unis et dans le reste du monde. L'importation d'un certain nombre de perspectives, de méthodes, de concepts et d'objets, en vigueur au sein de la section « Collective Behavior and Social Movements » de l'American Sociological Association², a en contrecoup transformé les problématiques de la politique, de l'engagement, de la participation ou de la citoyenneté. Ce domaine d'études, circonscrit à une sociologie des mouvements – des mouvements des « sans » aux mouvements « alter » –, lance toujours davantage de passerelles vers la sociologie des associations, des partis ou des syndicats, des professions ou des religions, et pourrait contribuer à articuler de nouveaux objets en anthropologie et en histoire. La notion de « nouveaux mouvements religieux » est du reste devenue commune. Les labels de « nouveaux mouvements » « politiques » ou « culturels » sont de plus en plus fréquents... L'étude de formes émergentes d'engagement public et d'action collective est cruciale pour comprendre

epi, nyp
philip
ne etant
in 2200 epi

1. Meyer D. S., Tarrow S., « A Movement Society : Contentious Politics for a New Century », in D. S. Meyer, S. Tarrow (sous la dir. de), *The Social Movement Society*, Lanham, Rowman & Littlefield Pub., 1998, p. 1-28 et, avant eux, Rucht D., Neidhardt F., « The Analysis of Social Movements », in D. Rucht (sous la dir. de), *Research on Social Movements*, Francfort et Boulder, Campus et Westview Press, 1991, développent un concept de *Bewegungsgesellschaft*, tandis que H. Pross parle à la même époque de *Protestgesellschaft*.

2. L'Association américaine de sociologie abrite une section « Comportement collectif et mouvements sociaux ».

les dynamiques démocratiques, les modalités d'exercice de la citoyenneté ordinaire, de constitution des problèmes publics et de légitimation des interventions étatiques, le déploiement de nouvelles figures de la société civile et l'institution de nouveaux régimes de l'action publique.

PROBLÈMES DE DÉFINITION

Mais qu'est-ce qu'une « action collective » ? Qu'est-ce qu'un « mouvement social » ?

Le concept d'action collective est devenu si évident aux chercheurs qui le manient qu'ils ne se posent plus la question de son origine, de sa genèse et de sa signification. Il est pourtant on ne peut plus problématique. Posons donc une définition initiale, conforme à celles que nous avons pu rencontrer dans la littérature, pour donner un échantillon des difficultés qui se posent, dès lors que l'on s'efforce de déterminer le sens des mots. Une de ces définitions, provisoires et approximatives, qui, sitôt énoncées, apparaissent dans toute leur vulnérabilité, exposées au flux des critiques qu'on peut leur adresser. « Le concept d'action collective renvoie à toute tentative de constitution d'un collectif, plus ou moins formalisé et institutionnalisé, par des individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres collectifs. »

Qu'est-ce qu'une action collective ?

1. L'action collective est donc une « action conjointe » ou une « action concertée ». Elle se distingue des « effets agrégés » ou des « effets émergents » étudiés par l'individualisme méthodologique, en ce qu'elle implique une intention consciente de la part des acteurs qui y participent. Si l'on accepte cette définition, les phénomènes d'opinion, de mode, de rumeur et d'émeute, que la théorie du comportement collectif (*collective behavior*) compte dans le lot, tombent hors de son orbite. Pourtant, nous le verrons, ils méritent d'être examinés comme une dimension de l'invention, de la diffusion et de la cristallisation d'univers symboliques, de croyances culturelles ou de problèmes publics – et ne sont pas si étrangers que cela aux dynamiques d'action collective. Par ailleurs, la « conjonction » ou la « concertation » sont-elles le fruit de décisions individuelles ? Sont-elles déterminées par des processus sociaux et historiques qui imposent leur efficacité structurale ? Sont-elles le produit d'une coopération et d'une communication, scellées par un contrat, réglées par des conventions ? Cet « avec » n'est-il jamais que dérivé par rapport à des forces qui le transcendent ou à des volontés qui le commandent ? Ou bien l'action collective existe-t-elle

collective. Aux États-Unis, les organisations de mouvements sociaux peuvent prendre la forme juridique d'organisations non profitables, de partenariats à but lucratif, d'entreprises individuelles, d'associations non incorporées, de fondations ou de condominiums – et elles se plient à une législation qui est en partie fédérale, en partie propre à chaque État fédéré. On parle encore, parmi les *non-for-profit organizations*, de coopératives ou de trusts, d'organisations volontaires ou de groupements de *grass roots*. Elles peuvent avoir des structures organisationnelles des plus simples, comme un club de quartier (*block club*), ou beaucoup plus complexes, comme un syndicat ou un parti. La question de l'« incorporation » est importante au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Scandinavie, dans la mesure où la personnalité morale détermine une responsabilité juridique du collectif comme tel eu égard à ses dettes, contrats et obligations. En 2003, le Québec dénombrait 50 000 organismes incorporés comme organismes sans but lucratif (OSBL), et presque autant d'associations non personnifiées ou non incorporées. L'action collective y est ordonnée en « organismes d'action socio-économique » – chambres de commerce et agences de développement, associations politiques, philanthropiques ou religieuses, coopératives et entreprises d'économie sociale – et « organismes communautaires », fondés sur des valeurs de solidarité, équité et autonomie, offrant des services aux personnes (logement, sport ou santé) ou promouvant un projet civique (centres de femmes, défense collective de droits, corporations de développement communautaire ou maisons de jeunes). En France, les organisations prennent communément la forme d'associations à but non lucratif loi 1901. Mais elles peuvent se couler dans d'autres modèles – être reconnues d'utilité publique, s'aligner sur les lois des syndicats ou des mutuelles, exister publiquement sans être enregistrées administrativement, fonctionner comme des groupes de pression... Le bras de fer actuel entre les associations de consommateurs, le patronat et le gouvernement autour du projet de loi sur les « actions de groupe » de consommateurs – une traduction des *class actions*, jusque-là absentes du droit français⁵ – témoigne de ce que de nouvelles possibilités peuvent émerger. Des personnes privées regroupées font valoir un droit identique de réparation ou de remboursement auprès des tribunaux. Les actions en faveur des « recalculés » des Assedic, contre les éditeurs vidéo qui mettent en place des dispositifs anti-copie sur les DVD ou à l'encontre de l'industrie du tabac vont dans ce sens et pourraient être étendues à toutes sortes de litiges entre fournisseurs de biens ou de

5. La définition en serait le « recours entrepris pour le compte d'une catégorie de personnes identifiées, qui ont subi des préjudices individuels, causés par le fait d'un même auteur et dont l'origine est commune ».

services et consommateurs. Le recours judiciaire à une *class action* ne crée pas une « personne morale » : les participants ont subi des dommages et engagent une action à titre individuel, tout en renonçant par avance aux prérogatives ayant pour objet ou pour effet d'individualiser leur demande. Leur avocat est le seul juge du choix de la juridiction, du fondement juridique de l'action, du montant des demandes, de l'opportunité de la poursuite des actions ainsi que de l'exercice des voies de recours. Sorte de porte-parole rémunéré, l'avocat n'engage pas de pourparlers sans en informer ses clients et les consulter par courrier électronique ; et le collectif se défait dès lors qu'une formule de dédommagement a été trouvée. Difficile, donc, de trouver une forme légale commune à toutes ces entreprises d'action collective.

5. Peut-être aura-t-on plus de chance de trouver un terrain ferme si l'on examine les « visées » de l'action collective. Mais on doit rapidement déchanter. Les « mouvements », plus ou moins organisés, peuvent poursuivre des objectifs très concrets, comme la prise d'une mesure gouvernementale, le vote d'une loi par le pouvoir législatif ou l'inflexion d'une action publique à l'échelle locale. Ils peuvent être moins clairement orientés par des visées stratégiques et proposer par contre des projets alternatifs de société, des visions du monde et des styles de vie qui transforment l'existence au quotidien. Certains luttent pour la reconnaissance d'une identité communautaire, d'autres en appellent au devoir de mémoire ; certains aspirent à l'instauration de dispositifs d'action locale, d'autres au renversement pur et simple de l'ordre établi. Comment faire pour s'y retrouver ? Ces visées sont-elles aussi claires ? Existe-t-il un dénominateur commun aux manifestations de solidarité après les attentats de Madrid du 11 mars 2004, au soulèvement du camp de Sobibor le 14 octobre 1943 à 16 heures⁶, au défilé du Front national du 1^{er} Mai devant la statue de Jeanne d'Arc et à la mutinerie des Poilus après l'offensive Nivelle au Chemin des Dames⁷ ? Si l'on s'en tient à la grève, a-t-on affaire aux mêmes phénomènes avec les grèves générales de 1936 et de 1968, avec celle des ouvriers agricoles pendant la Grande Dépression⁸, celle des chemins de fer du Dakar-Niger de 1947-1948 dans l'AOF⁹, ou celles, récentes, des opérateurs de Bourse, des pompiers ou des médecins ? Est-ce que les escarmouches violentes, insultes racistes, batailles rangées, opérations commando entre supporters de l'équipe de football du Paris-Saint-Germain – *Tigris Mystic* du virage

6. D'après le titre du documentaire de Claude Lanzmann, *Sobibor*, Les Films Aleph et Why Not Productions, 2001.

7. Rolland Denis, *La Grève des tranchées. Les mutineries de 1917*, Paris, Imago, 2005, postface de N. Offenstadt.

8. Steinbeck J., *En un combat douteux*, Paris, Gallimard, « Folio », 1972.

9. Sembene Ousmane, *Les Bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket, 1971.

Auteuil et *Boulogne Boys* de la tribune Boulogne – sont interprétables comme des conflits de mobilisation collective¹⁰ ? Qu'ont-elles à voir avec la guerre civile qui couve entre musulmans et hindous dans le nord de l'Inde ou avec le conflit pacifié et pluraliste entre « groupes culturels » dans le cadre du multiculturalisme canadien ou de l'interculturalisme québécois ?

Les visées sont aussi diverses que les contextes où elles s'inscrivent et leur détermination est elle-même un enjeu de dispute. Il en va de même pour les « intérêts ». Certains mouvements semblent mus par des intérêts identifiables comme particuliers – la fièvre des routiers ou celle des pilotes de ligne qui, quelle que soit leur invocation de l'intérêt général, retombent, sitôt obtenus quelques-uns des avantages matériels qu'ils réclamaient. Au contraire, d'autres mouvements semblent se battre pour faire valoir des intérêts universalisables, au nom d'un bien public – les batailles pour la sauvegarde de l'environnement contre d'autres intérêts immobiliers ou industriels. Qui décide de ce qui est particulier et de ce qui est universel – et plus radicalement de ce qui fait « intérêt » ? Ne doit-on pas prendre ces catégories d'intérêt particulier et d'intérêt général comme des topiques rhétoriques, plutôt que de s'appuyer sur elles dans le travail de description et d'analyse ? Que penser de mouvements politiques, embryons ou analogons d'organisations partisans, dont la question est ouverte de savoir s'ils ont leur place dans un ouvrage sur l'action collective, et qui, quels que soient leur ancrage dans des « milieux partisans » et le programme qu'ils élaborent au nom du bien public, ont pour visée première et intérêt dominant d'occuper des postes de pouvoir institutionnel ? Quant aux mouvements évolutionnaires, faut-il les inclure parmi les mouvements sociaux, en ne voyant en eux qu'une variante dans un spectre de possibles, ou faut-il les en exclure pour des raisons analytiques, comme le fait J. Goldstone, pour des raisons politiques, comme le fait A. Touraine ? En quoi une action collective est-elle ou non un mouvement social ? Qu'est-ce qui est un mouvement social et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

6. Mais bientôt, c'est le mot « collectif » qui réveille toutes sortes de questions, aussi forts que ceux concernant les mots « conjoint » ou « concerté ». Faut-il vraiment ce que veut dire « collectif », alors même que le mot est accommodé à toutes les sauces ? Le mot « collectif » a-t-il le même sens sous la plume de Park ou de Smelser, de Tilly ou de McAdam ? A-t-il le même sens quand on l'emploie sur un bord ou l'autre de l'Atlantique ? Et quand on l'adjoit aux noms « protestation », « action », « violence »,

10. Contre ces conflits de *hooligans*, le ministère de l'Intérieur a envisagé d'activer la loi du 10 janvier 1936 sur les « groupes de combat et milices privées », promulguée par le Front populaire pour éradiquer les ligues d'extrême droite, et qui, depuis, a servi contre l'Ordre nouveau (1973), Action directe (1982), le FLNC (1983) ou Unité radicale (2002).

« conflit » ou « revendication¹¹ » ? Quel est le sens vernaculaire du substantif « collectif » qui, à parité avec celui de « réseau » ou de « coordination », s'est souvent substitué dans le langage des activistes à celui de « mouvement » ? Pourquoi un « collectif » inspire-t-il plus confiance qu'un « parti » ou un « syndicat » ? Quelles sont les opérations requises pour faire du « collectif » ? Et pour faire *un* « collectif », qui soit identifiable et reconnaissable comme tel ? Qui est le « sujet » du « collectif » : l'ensemble des individus qui s'y agrègent, la configuration des interdépendances et interrelations qui le forment ou une entité qui transcende les éléments qui le composent ? Faut-il partir des individus, des interactions entre eux et de leurs transactions avec des objets pour recomposer le « collectif », ou accepter que le « collectif » est doté en propre d'une intentionnalité, d'une expérience, d'une mémoire et d'une identité collectives ? Est-ce qu'il existe, agit et pense par lui-même ? Est-ce qu'il n'est rien d'autre que ce que sont ses membres en chair et en os ? Ou est-ce qu'il se matérialise dans des dispositifs composites de personnes et de choses ? Le « collectif » doit-il être appréhendé du point de vue des multiples activités pratiques et discursives qui s'y réfèrent, l'organisent et le publicisent ou peut-on reconstruire des structures qui rendent compte des facteurs qui le déterminent ? Est-ce qu'il exprime des forces, des processus ou des intérêts sociaux qui le transcendent ? Ou est-ce qu'il a une morphogenèse qui lui est propre ? Par où commencer pour observer et pour décrire, non plus *un* « collectif », mais des phénomènes « collectifs » ? Où les localiser et comment s'assurer qu'ils sont bien « collectifs » et pas « individuels » ? Sur quels indices se fonder pour les reconnaître ? Quelles fantasmagories les accompagnent ? Que faire des multiples opérations de définition et d'évaluation qui les visent ?

Toutes ces questions, qui sont traitées par ailleurs par un domaine de recherche qui a constitué le « collectif » comme énigme philosophique¹², ne cessent de ressurgir au cœur du travail empirique. Elles sont malheureusement éludées la plupart du temps par les sociologues, les anthropologues et les historiens de l'action collective. Nous verrons que nous ne pouvons en faire totalement l'économie, même si nous éviterons de nous en tenir à un registre méta-sociologique. Cette première batterie de questions aura en tout cas convaincu le lecteur de la difficulté de définir notre objet. Notre

11. Pas selon C. Tilly, « Event Catalogs as Theories », *Sociological Theory*, 2002, 20, 2, p. 248-254, pour qui ces différentes approches renvoient à des dispositifs de recueil et de mesure de traces, à des catalogues de faits et à modes d'explication distincts.

12. Citons entre autres Vincent Descombes, Pierre Livet, Laurence Kaufmann, John Searle, Russell Hardin, Margaret Gilbert, Raimo Tuomela, Michael Bratman, Larry May, Georg Meggle...

livre avancera en zigzag, pour apercevoir des liens de parenté entre des phénomènes d'ordinaire disjoints et en distinguer d'autres, d'habitude rassemblés sous les mêmes rubriques. Et il accompagnera, un pas en retrait, les explorations des mobilisations collectives par les sciences sociales et politiques, pour tenter de comprendre comment elles délimitent leur objet, ce qu'elles y incluent et ce qu'elles en excluent.

Qu'est-ce qu'un mouvement social ?

Il en va de même du concept de « mouvement social », lui aussi crucial dans cette littérature, et tout aussi difficile à appréhender. Il est, quant à lui, marqué d'une part, par l'histoire du mouvement ouvrier et socialiste, d'autre part, par celle des « nouveaux mouvements sociaux » des années 1960 et 1970. On pourrait dire, de façon minimaliste, qu'« un mouvement social est une action collective qui est orientée par un souci du bien public à promouvoir ou d'un mal public à écarter, et qui se donne des adversaires à combattre, en vue de rendre possibles des processus de participation, de redistribution ou de reconnaissance ». Mais nous verrons plus loin que ce point de vue est loin d'être partagé. L'histoire du concept témoigne de la multiplicité des significations dont on a pu l'investir. Le propre des biens et des maux publics est de ne pas faire l'unanimité. Mais notre problème n'est pas de décider à la place des acteurs ce qu'ils désirent obtenir ou éviter. Notre position ne sera en rien normative. Elle est plutôt fondée sur un constat. Parler de biens ou de maux publics revient à prendre acte du fait que les mouvements sociaux ne se limitent pas à des revendications particularistes, mais prétendent viser des biens qui soient profitables au plus grand nombre, sinon à tous. Ils sont animés par un souci de liberté politique ou de justice sociale, d'égalité des chances et de lutte contre l'indécence, de redistribution des richesses ou de reconnaissance des différences. Dans l'hypothèse où l'on accepterait cette affinité particulière des mouvements sociaux avec la visée d'une *res publica*, la question reste donc entière de définir ce que signifie le mot « public ». Et cette question est compliquée par le fait que, les membres des mouvements sociaux ne disposant pas forcément d'une catégorie analogue, le risque est grand de voir les observateurs et interprètes entrer dans des considérations étrangères aux acteurs.

Pas simple. Mais cette définition laisse malgré tout apercevoir les limites de la définition de Charles Tilly ou de William Gamson, qui semble jouir d'un grand écho, pour qui les mouvements sociaux organisent des *challengers* ou des *outsiders*, exclus ou marginaux d'un système politique, qui cherchent par le conflit à « obtenir des avantages » et à « se faire accepter ». Ces conflits seraient-ils rabattables sur des rapports de force entre des détenteurs de ressources et de pouvoirs et leurs opposants ? La

ligne de fracture passerait-elle entre membres officiels de l'État et de la société politique et membres d'une société civile qui prétendrait à la reconnaissance ou à l'intégration de ses demandes par l'État ? En outre, quelle forme prennent ces mouvements sociaux ? Celle d'entreprises en causes publiques ? Celle de réseaux d'interactions, plus ou moins informels, entre individus, organisations et institutions¹³ ? Se déploient-ils en coïncidant avec des ONG, en flirtant avec des partis ou des syndicats, en s'appuyant sur la logistique d'institutions religieuses ou en puisant aux ressources d'organisations transnationales ou de fondations philanthropiques ? À trop vouloir ouvrir la catégorie de mouvement social, ne risque-t-on pas de lui faire perdre toute pertinence explicative et interprétative ? À trop la fermer, ne se prive-t-on pas de pistes d'enquête et de réflexion qui pourraient être fécondes dans d'autres domaines – sociologie des associations, partis, syndicats, Églises, ou encore analyse de problèmes publics ou de politiques publiques ? On se contentera pour l'instant de dire, comme Touraine ou Melucci, que les mouvements sociaux se délimitent par leur relation à des finalités, à des conflits et à des adversaires – en rajoutant qu'ils se configurent à travers un travail de représentation qui n'a de pertinence que dans des arènes publiques. Un « collectif » se circonscrit dans l'identification réciproque entre ses composantes, dans leur opposition à des ennemis désignés et dans leur inscription dans un projet partagé. Il s'engage dans des actions conflictuelles, qu'elles soient radicales ou réformistes, utilitaires ou expressives, à long terme ou à court terme, qui articulent le champ de valences de son environnement. Il s'organise en vue de réaliser des « intérêts », de bouleverser une distribution de « ressources », d'être traité comme un partenaire doté d'une « identité » ou d'arracher la reconnaissance de « droits ». Il s'identifie au miroir des opérations de représentation de ses porte-parole, qui agissent en son nom dans des situations publiques et qui participent à sa mise en forme, en scène et en récit, et pourtant il les déborde. Mais est-ce que d'autres formes organisationnelles ou institutionnelles ne seraient pas subsumables sous des propositions aussi abstraites ?

Les choses se compliquent encore si l'on circule entre plusieurs pays. Les sociologues des mouvements sociaux sont, presque toujours à leur insu, de plain-pied avec la sémantique naturelle de l'action collective. Ils manquent souvent de réflexivité quant à la reprise des catégories de sens commun dans le langage sociologique et, par un mécanisme de double herméneutique¹⁴, quant à la conversion des explications savantes

13. Diani M., « Networks and Social Movements : A Research Programme », in M. Diani, D. McAdam (sous la dir. de), *Social Movements and Networks : Relational Approaches to Collective Action*, New York, Oxford University Press, 2003, p. 299-319.

14. Giddens A., *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

en matrices d'orientation pour les acteurs. Ceux-ci parlent également de ressources, d'intérêts, de droits et d'identités, d'organisations et de réseaux – il est difficile de savoir qui, des militants ou des chercheurs, en a parlé en premier. Les concepts ont une aura de sens qui n'est pas la même selon les langues, les lieux et les époques, et il faut être prudent et attentif à leurs contextes d'usage. La catégorie de « mouvements sociaux » a pris un sens technique dans la sociologie états-unienne alors qu'en France, elle a longtemps été marquée par l'école tourrainienne. Récemment, on assisterait à une renaissance des études sur les « nouveaux » mouvements sociaux, directement en phase avec l'usage qui est fait du terme dans le monde social. Ces catégories sont porteuses d'une forte charge contestataire, au point que les chercheurs ont de la peine à ne pas franchir la ligne supposée séparer la posture du savant de celle du politique. Par ailleurs, cette littérature rejoint, ici et là, celle des « organisations communautaires » en Amérique du Nord ou des « associations à but non lucratif » en France, ces interlocuteurs de plus en plus incontournables dans les sphères économique et politique – classés par d'autres dans la catégorie du « tiers secteur » ou des « organisations non gouvernementales ». On pourrait les voir comme des actions collectives qui ont trouvé une forme relativement stable, qui, porteuses d'une personnalité morale, représenteraient des ensembles de personnes, des intérêts ou des opinions relativement déterminés et qui, à titre de porte-parole, entretiendraient des relations plus ou moins régulières avec la politique institutionnelle. Faut-il les inclure dans ce domaine d'études ou bien les en exclure ? Que ce soit en Amérique du Nord ou en France, jusqu'à récemment, la sociologie des mouvements sociaux et la sociologie des organisations communautaires et des associations à but non lucratif ne se recoupaient guère, ne posaient pas les mêmes questions et ne donnaient pas les mêmes réponses. Pourtant, leurs bataillons de chercheurs et de lecteurs commencent à se mêler...

De plus en plus, la littérature qui va nous intéresser ici déborde le partage institué des disciplines. L'enquête sur les mouvements sociaux mord désormais sur les territoires des syndicats et des partis – que l'on pense en France à la percée de SUD ou de la Confédération paysanne et aux stratégies du Parti communiste français et de la Ligue communiste révolutionnaire. Elle n'est pas dissociable d'une sociologie des problèmes publics, de l'action publique et de la politique publique, et elle s'inscrit, de façon plus large, dans une enquête sur les dynamiques démocratiques ou républicaines. Le livre *Dynamics of Contention*¹⁵ de D. McAdam, S. Tarrow et C. Tilly a

15. McAdam D., Tarrow S., Tilly C., *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

accélération ce mouvement de recomposition¹⁶, en connectant les mouvements sociaux à toute une gamme d'événements révolutionnaires, de transitions démocratiques, de guerres civiles, de génocides, de « politicides » et d'ethnocides, de millénarismes, de nationalismes et d'intégrismes. Ce brouillage des frontières se retrouve également dans les programmes de réflexion sur les formes d'institutionnalisation et sur les résultats et les conséquences des mouvements sociaux¹⁷. L'action collective n'est plus un domaine séparé, elle ne se déploie plus à l'extérieur de la forteresse de l'État : elle est au cœur des politiques sociales¹⁸ ou des dispositifs institutionnels¹⁹. Les OMS ou les réseaux de protestation ne peuvent plus être pensés uniquement comme des contre-pouvoirs, si l'on entend par là des acteurs qui se rebellent et s'opposent front à front à un *establishment* économique, politique ou médiatique. Dans ce domaine de recherche, donc, plus qu'en aucun autre, la vigilance doit être forte vis-à-vis des mots. L'enquête sur les « noms de groupe » ou sur les « catégories d'appartenance²⁰ » est pourtant souvent absente des recherches actuelles. Et les opérations de catégorisation et de classement dans des typologies ou des nomenclatures ne font souvent que reproduire un partage des disciplines (science sociale et science politique) et des objets (mouvements, associations, ONG, syndicats, partis...) qui gagnerait sans doute à être dépassé.

Si l'on y regarde de plus près, les mouvements sociaux s'avèrent tendus entre plusieurs logiques de rationalité et de légitimité. Ils peuvent par exemple se radicaliser en vecteurs de militantisme qui refusent toute « récupération » par l'État ou le marché. Ils peuvent se convertir en entreprises privées ou en agences publiques de production et de distribution de biens et de services. Ils peuvent s'institutionnaliser en groupes de pression, et prendre la forme de partis ou de syndicats. Ils peuvent se limiter à être des lieux de sociabilité et de socialisation, comme les clubs de rencontre, de réflexion, de discussion ou de loisir²¹. Faut-il, là encore, les inclure dans

16. Cette orientation est sensible dans le bandeau programmatique du Groupe d'études et de recherches sur les mutations du militantisme (GERMM), créé par N. Mayer et O. Fillieule, qui fédère la plupart des chercheurs en science politique en France sur la question.

17. Giugni M., McAdam D., Tilly C. (sous la dir. de), *From Contention to Democracy*, Lanham, Rowman & Littlefield, 1998.

18. Hobson B. (sous la dir. de), *Recognition Struggles and Social Movements : Contested Identities, Agency and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

19. Guay L., Hamel P., Masson D., Vaillancourt J. G. (sous la dir. de), *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005.

20. H. Sacks avait le premier pointé la singularité de ces *membership categories*. Voir B. Conein, *Les Sens sociaux*, Paris, Economica, 2005.

21. En décalant légèrement les termes de l'analyse de H. Kriesi, « Sviluppo organizzativo dei nuovi movimenti sociali e contesto politico », *Rivista italiana di scienza politica*, 1993, 23, 1, p. 67-117.

une enquête sur l'action collective ou les en exclure ? À l'encontre d'une vision romantique des mouvements sociaux, ne doit-on pas déplacer la réflexion vers des « organisations composites » qui, au-delà de leurs statuts et objectifs déclarés, tiennent ensemble une grande diversité de régimes d'action²² ? Dès lors que l'on ne classe plus les mouvements sociaux du côté de l'anti-conventionnel, n'est-on pas amené à prendre également en compte leurs agencements institutionnels, techniques et juridiques²³ ? En France, par exemple, la loi sur les associations 1901, en contrepoint de celles sur les syndicats et sur les mutuelles, a façonné les articulations de la société civile et de la société politique. Elle a déterminé l'existence de personnalités morales et de responsabilités collectives et elle délimite encore le registre des interventions possibles et des engagements publics. Le droit est crucial pour comprendre la forme dans laquelle se coulent les mouvements sociaux. Dans une autre dimension, la configuration des institutions et des politiques publiques, des systèmes de financement, de représentation, de régulation et de négociation, conduit à des alignements divers des mouvements sociaux. Les mouvements sociaux sont encadrés dans les environnements de la politique officielle – organisations satellites de partis et de syndicats, partenaires des dispositifs d'action publique, interpellant l'exécutif et le législatif sur des « problèmes de société » ou machines de guerre contre le régime politique en place. Au-delà, la sociologie des acteurs-réseaux nous a appris à décentrer notre attention vers la prolifération de réseaux sociotechniques, vers les opérations de médiation par des objets de la constitution de collectifs et vers l'engendrement de chaînes d'association moyennant des opérations de traduction et de controverse. Les mouvements sociaux se portent de plus en plus sur des terrains liés à des marchés et à des politiques scientifiques et techniques, et leur existence, loin d'être celle de subjectivités collectives, les fait apparaître comme des assemblages hétéroclites d'êtres humains et non humains.

La prise en compte de la sémantique naturelle, du statut juridique, du cadre institutionnel et de l'environnement sociotechnique des mouvements sociaux invite donc à davantage de prudence dans le transfert de typologies, de catégories et de méthodes d'un pays à l'autre²⁴.

22. Thévenot L., *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2005.

23. Comme J. Habermas l'avait fait dans *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

24. Prudence qui devrait être de mise dans les opérations d'agrégation, de codification et de comparaison à l'échelle internationale, soit pour ériger des réseaux transnationaux de lutte contre la mondialisation capitaliste et rendre visible une « nébuleuse altermondialiste », soit pour attester de l'émergence d'une « société civile mondiale », moyennant l'objectivation et la quantification d'un certain nombre d'indicateurs – voir depuis 2001 la publication, sous la direction de H. Anheier, M. Glasius et M. Kaldor, du bilan annuel *Global Civil Society*.

ARCHITECTURE DE L'OUVRAGE

On le voit, les problèmes ne manquent pas, alors qu'il s'agit à peine de s'entendre sur le sens de notre objet. Tout au long de l'enquête, nous allons les voir ressurgir, sous des figures différentes. Nous avons voulu mettre à disposition du lecteur les outils qui ont été forgés à ce jour sur les mobilisations collectives. Sans doute, quelques travaux de bonne facture sont disponibles en langue française. L'effort de lecture a été ici poussé un peu plus loin. Non pas pour satisfaire un fantasme d'exhaustivité : une de nos finalités était de donner accès à une littérature qui reste mal connue, même par les spécialistes de l'action collective qui circulent toujours dans le même périmètre de références bibliographiques et qui refoulent l'historicité de leurs interrogations. Pas plus par souci de pure érudition : le travail de restitution de généalogies est associé au projet de dénaturer certaines batteries de questions, en montrant la contingence de leur formation et en réveillant, en contrepoint, des potentialités restées inexplorées. La sophistication croissante de cette littérature est à la fois impressionnante et décevante. La plupart des critiques qui peuvent lui être opposées, au fur et à mesure des lectures, ont souvent été envisagées par les chercheurs eux-mêmes. Le domaine d'études sur l'action collective est une « activité collective » d'un grand dynamisme. L'état des savoirs ne cesse de s'y transformer dans le jeu des questions et des réponses, des critiques et des ripostes. Il fait des bonds à la faveur de mobilisations générales autour de thèmes déterminés, favorisées par des institutions et des financements clefs, ordonnées autour de chefs de file, de part et d'autre de l'Atlantique. Il est ébranlé par des disputes, parfois violentes, qui prennent la forme de véritables confrontations dans les colonnes des revues et qui créent sans cesse de nouveaux fronts d'alliance et d'opposition. Pour autant, si cette activité collective a conforté certaines voies, elle en a oblitéré d'autres. En périodisant cette histoire de façon un peu différente qu'elle ne l'est dans ses mises en récit habituelles, en la soumettant à une critique raisonnée, en l'exposant à des interrogations de théorie politique et en défaisant quelques-unes de ses évidences, nous avons tenté de lui faire dire autre chose.

L'effort de généalogie qui suit est à plusieurs crans. Il tente de retracer le processus de sédimentation et de stabilisation de certaines manières de poser des questions, s'engage dans les chemins qu'ont suivis les controverses sur les mobilisations collectives. Il pose la question suivante : quel panorama peut-on dresser des principaux paradigmes de l'action

collective²⁵ ? Un premier point est que ces paradigmes apparaissent non seulement comme des *axiomatiques théoriques*, dont dérivent les hypothèses d'enquête et d'analyse, mais qu'ils déclinent aussi des *grammaires de la vie publique* – des matrices de règles et de catégories qui ordonnent la mise en scène, en forme et en sens des actions collectives, tant pour les acteurs ordinaires ou experts que pour les spécialistes en sciences sociales et politiques. En régissant des manières de voir, de dire et de faire, ces paradigmes imposent implicitement un ordre des choses – sur la nature des collectifs, sur les motifs des personnes, sur la rationalité de leurs actions ou sur les formes de leur justification. « Chaque perspective est une façon de *ne pas* voir, autant qu'une façon de voir²⁶. » Le conflit entre ces perspectives n'est pas seulement l'effet d'une inimitié entre coteries universitaires ou d'une incompatibilité entre réseaux scientifiques, pas plus que l'expression de conflits sociaux ou le reflet de moments historiques dans l'arène académique – même s'il est aussi cela. Il est le produit d'une différence de problématisation entre *cités*, au sens des horizons du vivre-ensemble, et si possible, du bien vivre-ensemble de la théorie politique, où s'inscrivent les actions collectives. L'identification des acteurs collectifs et de leurs modes d'agrégation, et l'on pourrait rajouter : de leurs formes d'expérience et de leurs régimes d'action, est très directement dépendante du type de cité à laquelle le paradigme se réfère.

Nous examinerons de plus près quelques-unes des cases de ce tableau (*page suivante*) – auquel il ne faut pas prêter plus de valeur qu'à un plan dessiné à grands traits, utile pour se repérer. Le point important pour l'instant est de ne pas prendre pour argent comptant les catégories mises en avant par les modélisations de l'action collective – de les dénaturiser et de reconnaître leur participation à des scénographies, des argumentaires ou des métarécits d'ordre théorique et politique.

Notre projet ne se réduit cependant pas à cette opération. Il est aussi historique : révéler un pan d'histoire des sciences sociales et politiques, en allant fouiller dans les archives de la recherche et en exhumant, par exemple, toute une littérature oubliée sur le comportement collectif, des

25. En français, le lecteur débutant peut se reporter aux exposés pédagogiques, dans des styles différents, de P. Mann, *L'Action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Colin, 1991, J. Lafargue, *La Protestation collective*, Paris, Nathan, 1998 et É. Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1997 (rééd. 2005), le plus réussi dans le genre. Voir aussi : O. Fillieule, L. Mathieu, C. Péchu (coordonné par), *Dictionnaire de sociologie des mobilisations*, Paris, Presses de la FNSP, 2007.

26. « Every insight contains its own special kind of blindness », K. Burke, *Attitudes toward History*, New York, New Republic, 1937, p. 41, en écho à « On a Certain Blindness in Human Beings » de William James.

Paradigmes	Acteurs collectifs	Modes d'agrégation	Types de cité
<i>Collective behavior</i>	Publics, foules, masses	Alignement par imitation, contagion ou suggestion Croyances généralisées et griefs partagés	Société civile, démocratie des publics, tyrannie des foules
Théorie de l'action rationnelle	Entreprises OMS et clientèles	Alliances fondées sur l'intérêt et l'utilité Stratégies de mobilisation de consensus	Marchés, secteurs et industries
Analyse de réseaux	Réseaux CAT-NET et autres	Dynamiques de recrutement et de mobilisation : sociabilité réticulaire et liens entre organisations	Réseau de réseaux, champ inter-organisationnel
Analyse du processus politique	Entreprises et réseaux	Alliances d'intérêt et de pouvoir guidées par un agir stratégique	<i>Politie</i> : structures de contraintes et d'opportunités politiques
Sociologie des NMs	Mouvements sociaux	Coopération fondée sur des projets culturels et identitaires	Société de communication post-industrielle, post-matérialiste
Marxisme	Partis et syndicats de classe	Conscience, culture et identité de classe Libération de l'aliénation et du fétichisme	Société d'exploitation et de domination capitalistes
Économie généralisée des pratiques	Forces sociales organisées par des professionnels de l'action publique	Orchestration des <i>habitus</i> et luttes autour d'un pouvoir symbolique	Marché ou champ politique et sous-champs spécifiques
<i>Frame analysis</i>	Entreprises OMS et clientèles	Alignement stratégique des cadres produits par des leaders	Marché organisationnel et marché symbolique
Démocratie délibérative et participative	Assemblées de citoyens, dispositifs de référendum, d'initiative populaire ou d'action directe	Débats, disputes et controverses, processus de communication, de coopération ou de compétition	Démocratie forte ou civique

bouts de genèse possible de la sociologie des organisations de mouvements sociaux ou des expérimentations en analyse de réseaux ancrées dans l'enquête anthropologique. Ce travail d'histoire se prolonge dans une cartographie de l'état des savoirs sur l'action collective qui, au-delà du recensement positif de la masse de travaux publiés, exerce un droit de critique des montages conceptuels. Très explicitement, nous avons puisé dans la philosophie politique des publics des éléments de réflexion pour contourner une notion trop institutionnelle de système politique, ou dans la philosophie pragmatiste pour nous démarquer de théories de l'action trop rationalistes et utilitaristes. Une autre ligne directrice, qui s'est dégagée petit à petit, a été un plaidoyer pour une perspective culturelle et une perspective microsociologique. « Culturelle », au sens où il est temps de revenir à des enquêtes sur la façon dont les acteurs font du sens en contexte, perçoivent, communiquent, coopèrent et jugent en situation, donc de renouer avec le principe élémentaire de suivre, observer et écouter les acteurs et de renoncer aux modèles surplombants de l'analyse structurale. « Microsociologique », au sens où les approches « macro » historiques et sociologiques sont légion, où les recherches sur un niveau supposé « méso », celui des organisations et des institutions, ont pris leur essor, mais où les analyses « micro » en restent la plupart du temps aux postulats des choix rationnels. Les analyses de situations, intégrées dans des études de cas, sont encore l'exception. Mais soyons clair : le recours aux mots de « culture » et de « microsociologie » ne fait que pointer vers des expérimentations que nous avons jugées intéressantes dans d'autres domaines. Il est dénué de toute espèce de fétichisme. Le lecteur se rendra compte de nos réticences eu égard au risque de les voir devenir des mots écrans. Chemin faisant, nous espérons être parvenu, en contrepoint de ces multiples trains d'enquête et de réflexion, à indiquer de nouvelles pistes d'enquête empirique, absentes de ce corpus de littérature. Quand nous nous référons à la conception des rumeurs, modes, paniques et émeutes, à la description de contextes de sens politique, à la sociologie des régimes d'action, à l'analyse de réseaux égocentrés ou de réseaux situés, à l'ethnographie de la culture en action ou à l'ethnographie des rencontres et des rassemblements, le déplacement des manières de thématiser les mobilisations collectives est un appel à prospecter de nouveaux objets d'investigation.

Quelle est alors l'architecture de ce livre ? Quatre projets interfèrent, se distribuent et se croisent dans sa composition.

1. Comportements collectifs : logiques de la contagion

La première partie est consacrée aux sociologies du comportement collectif. Quelles sont les différentes théories qui expliquaient et interprétaient la dynamique de l'action collective aux États-Unis jusque dans les années 1960 ? La littérature y était déjà abondante, à la différence du reste du monde, mais renvoyait à des phénomènes empiriques d'une grande diversité. Elle a été totalement refoulée avec l'avènement des nouveaux mouvements sociaux dans les années 1970. Un premier effort sera concentré sur la relecture de ces théories, principalement produites à l'université de Chicago. En retraçant leur généalogie, quelle parenté peut-on dévoiler avec les notions de « foule », de « masse » et de « public » ? Comment mobilisent-elles les schèmes de l'imitation, de la suggestion hypnotique, de la réaction circulaire, de la convergence et de l'émergence ? En quoi rompent-elles avec l'irrationalisme de la psychologie des foules, de Le Bon et de Tarde, et en quoi l'assument-elles ? Quels présupposés politiques les sous-tendent sous la plume de Park ou de Blumer ? Comment une théorie de la transformation et de l'institutionnalisation d'un ordre public était-elle à l'œuvre dans les années 1920 ? Comment a-t-elle été oubliée en cours de route par les thèses sur la réaction circulaire, sur la convergence ou sur la frustration – et comment a-t-elle malgré tout survécu avec le schéma de l'émergence de normes de Ralph Turner et Lewis Killian ? Entre les perspectives du *collective behavior* et des *social movements*, y a-t-il rupture ou continuité ? Dans quelle mesure le récit quasi mythique de l'abandon du premier en faveur des seconds est-il conforme à ce qu'une démarche d'histoire des sciences sociales nous apprend ? Bien sûr, la conviction nous guide que les conceptions du comportement collectif qui ont dominé la scène sociologique pendant un demi-siècle font encore sens. Elles ont donné lieu à toutes sortes d'hypothèses qui, si certaines gagnent à être oubliées, d'autres, une fois éteinte l'hostilité de principe qui les prenait pour cibles, méritent d'être réinterrogées. Nous examinons un certain nombre de figures de cette catégorie pour le moins étrange, extrêmement hétéroclite, de comportement collectif et nous retrouvons les figures d'acteurs collectifs, les registres de motivation et les mécanismes de coordination qu'elle mettait en scène.

Une bonne part de cette relecture ne peut éluder le problème de la pertinence. Que faire des théories du comportement collectif ? À quoi bon réactiver l'héritage de la sociologie de Chicago ? La réponse est triple. Premièrement, il s'agit de réhabiliter des objets empiriques qui ont été condamnés par les auteurs contemporains comme hors sujet. Tout un savoir a été accumulé sur les modes, les rumeurs, les émeutes, les paniques et les catastrophes, qui semble ne plus guère avoir d'intérêt pour l'analyse

politique. Ces dimensions du comportement collectif nous paraissent aussi cruciales que celles étudiées par l'analyse stratégique ou organisationnelle. Elles ont, pour une part, une validité régionale, en relation à tel ou tel domaine d'études concrètes – en particulier les rumeurs et les catastrophes ; elles peuvent, pour une autre part, contribuer à orienter vers d'autres directions les recherches sur la sphère publique. Deuxièmement, cette sociologie était avant tout interactionniste et processuelle, échappant ainsi aux biais structuralistes, et elle avait une grande sensibilité aux tonalités affectives, aux identités collectives, aux imaginaires et aux symbolismes. Alors que la question de la culture a été presque totalement occultée par la suite, les auteurs des années 1950 disposaient de tout un arsenal de notions pour l'aborder. Ils prenaient au sérieux la perception et le jugement des acteurs et ont aujourd'hui un héritage dans les travaux de Joseph Gusfield par exemple. Et ils disposaient les linéaments d'une conception de l'arène publique comme théâtre de dramatisation, terrain d'enquête, laboratoire d'expérimentation et forum de délibération. Troisièmement, enfin, l'interrogation sur le comportement collectif était indissociable chez Park de celle sur les publics. La théorie de la mobilisation des ressources ignorera totalement cette dimension politique de l'expérience démocratique et républicaine, qui était pourtant au cœur des travaux des fondateurs. Retourner à Chicago, cela peut être une façon de retrouver la matrice politique du comportement collectif ; et de mettre en exergue le rapport compliqué que la philosophie politique entretient avec la sociologie politique. L'ouverture aujourd'hui des recherches des mouvements sociaux sur celle des dynamiques démocratiques a ainsi un précédent. Quand Park, figure éminente d'une sociologie pragmatiste, formé pendant l'ère progressiste et nourri de Jane Addams et de John Dewey, tendu entre son désir de professionnalisation d'une discipline encore instable et ses engagements politiques de journaliste, d'écrivain et de chercheur, se penche sur des formes d'action collective, il a en vue une théorie de la société civile s'auto-organisant politiquement. De ces trois points, nous avons encore beaucoup à apprendre.

2. Stratégies, politiques, organisations et réseaux

La deuxième partie examine en détail la littérature, de plus en plus abondante, sur l'action collective et les mouvements sociaux. Une fois rejetée la perspective du comportement collectif, quelles solutions ont été données à ce problème ? Assez classiquement, une présentation systématique est faite de la théorie de la mobilisation des ressources et de la théorie de l'action rationnelle qui, à la suite de Mancur Olson et d'Anthony Oberschall, ont colonisé ce champ d'études, pour le meilleur et pour le pire. Ce bain de jouvence a été le bienvenu en son temps en ce

qu'il a totalement renouvelé les questions posées jusque-là. Il a porté le coup de grâce à une psychologie collective un peu vieillotte, a impulsé un nombre important de recherches empiriques, a permis d'expliquer certains paradoxes de l'apathie collective comme certaines stratégies émergentes des entrepreneurs des nouveaux mouvements sociaux. Cette théorie a eu pour complément le modèle du processus politique (*political process*), qui s'est penché sur les structures d'opportunité politique, de facilitation ou d'empêchement de l'action collective, que Tilly ou Doug McAdam ont été les premiers à systématiser. L'État a été réintroduit dans le paysage, mais sous la forme rudimentaire d'une combinaison, à l'échelle nationale, entre des facteurs de répression ou d'ouverture, d'unité ou de dispersion des élites, d'exclusion ou d'intégration des challengers. Par la suite, cependant, la question de l'institutionnalisation des mouvements sociaux et de leurs implications dans la politique représentative et dans la politique publique a été prise en compte. La dimension binaire de l'opposition entre *insiders* et *outsiders* du système politique s'est atténuée. Les formes d'incorporation des acteurs, les enjeux de la protestation collective pour la transformation et la démocratisation des institutions publiques, des lois et des élites, sont aujourd'hui au cœur du problème du processus politique. Nous chercherons, en passant par le cas de la transition démocratique au Brésil, à insister sur des questions d'histoire de la citoyenneté, que C. Tilly a abordées sur d'autres cas, et à connecter cette interrogation avec celle sur les arènes publiques – en réactivant le thème des « publics » provenant de Chicago et en proposant de donner une épaisseur empirique à ce concept de théorie politique. Le modèle du processus politique, qui s'appuyait sur une conception simpliste de la *politie* (*polity*), ressaisi à travers le prisme d'une sociologie compréhensive, est alors transfiguré.

Un dernier volet est celui des « structures de mobilisation ». L'analyse des organisations et des réseaux d'action collective a ouvert un pan de recherches encore extrêmement dynamique. À partir des années 1960, l'environnement des conduites de résistance, de dénonciation et de revendication s'est peuplé de nouvelles organisations de protestation. Aux fédérations associatives et aux *community organizations*, aux partis et aux syndicats se sont rajoutées des « entreprises » d'action collective. Un nouveau type de rationalité stratégique et de légitimité entrepreneuriale s'est mis en place, qui a complètement refondu les modalités de représentation et les formes d'organisation, les répertoires d'action et les régimes d'engagement qui avaient cours jusque-là. Mais cela s'est traduit par l'adoption d'une rhétorique économique pour interpréter les « industries de mouvements sociaux ». Par ailleurs, progressivement, l'analyse de réseaux (*network analysis*) a pris son essor, en parallèle au développement d'un nouveau type d'activisme. Elle est sans doute l'une des voies de description et

d'analyse les plus prometteuses aujourd'hui. Après avoir pris un tour très objectiviste, elle s'efforce de plus en plus de rendre compte des univers de récits et de significations des acteurs et d'incorporer à ses modélisations la temporalité des événements de protestation. Les réseaux sociaux sont des « réalités phénoménologiques ». Étrangement, l'anthropologie des réseaux, à la façon de Manchester, est totalement absente de cette littérature, alors même qu'elle pose des questions qui vont dans ce sens. Un fil directeur de cette exposition est la place en creux d'une analyse culturelle : la « culture » a réémergé comme la grande absente de toutes les approches structurales ou rationnelles. Cette « culture », qui était centrale dans une bonne partie de la littérature sur le comportement collectif, est passée au second plan. Dans la plupart des études contemporaines, elle continue d'être une variable dépendante des structures de mobilisation ou d'opportunité, ou une ressource stratégique des organisations et des réseaux sociaux. Ici, elle est à nouveau mise en avant, comme la texture de sens des contextes politiques, en particulier dans les analyses des réseaux égocentrés tels qu'ils ont été étudiés par l'équipe de M. Gribaudo.

3. *Cultures et identités : des émotions aux droits*

La troisième partie attaque alors de front cette question de l'analyse culturelle. Elle commence par une reprise de la littérature sur les nouveaux mouvements sociaux. En France et en Italie, Touraine et Melucci avaient bien développé une conception identitaire et culturelle des NMs, rejoints bientôt par Claus Offe ou par Jean Cohen. Disons-le clairement : « culture » et « identité » étaient sans doute des concepts clefs de ces auteurs et ils les plaçaient au cœur de leur dispositif analytique. Mais leur vision des choses était bien plus ample. Elle examinait les mutations macrosociologiques des sociétés post-industrielles ou post-matérialistes et avançait un diagnostic sur les processus de production et de reproduction du capital. Elle pistait, avec les outils de l'enquête de terrain, de l'entretien qualitatif et de l'intervention sociologique, les processus de recomposition des intérêts, de partage du pouvoir et de l'autorité dans les mouvements, d'alliance et de conflit entre les élites organisationnelles. Le diagnostic était souvent sévère du côté des tourainiens, à la fois sympathisants et sceptiques vis-à-vis des NMs, et péremptoirs dans l'annonce de leur disparition dans les années 1980, en France tout au moins. Leur curiosité se porte alors vers les transitions démocratiques d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud, ou vers de nouveaux phénomènes qu'ils qualifient d'anti-mouvements sociaux qui occupent le devant de la scène publique – racisme et Front national, malaise étudiant et émeutes de banlieues, plus tard, mouvements nationalistes et ethnocidaires. Melucci suivait une autre voie. Moins pessimiste, depuis

son poste d'observation italien, il était l'un des tout premiers à repérer une rupture dans les modes de subjectivation des individus, précédant la vague post-moderne. Avec l'acuité psychanalytique de son regard, il dressait un tableau des métamorphoses du lien social, de l'émergence de nouvelles formes d'identité, de l'invention de codes alternatifs et pistait les continuités et les ruptures avec la décennie précédente. Un cran de réflexivité supplémentaire nous conduit à nous interroger sur le sens de ces métarécits du mouvement social : notre sentiment est que la part due à l'enquête de terrain y dispute à la promotion ou à la critique d'un projet politique. Le drame des NMS nous en dit parfois autant sur les théories de l'action, de la modernité et de la démocratie de Touraine ou de Melucci que sur les mondes auxquels ils se réfèrent ; et peut être relu, *a posteriori*, comme un symptôme des aspirations et des déceptions d'une génération politique. Reste que les enquêtes sur le mouvement ouvrier ou sur Solidarnosc des tourainiens ou sur les groupes écologiste, féministe, autonome ou spiritualiste de la banlieue milanaise au début des années 1980 des melucciens sont devenues à juste titre des classiques. Les analyses qui en ont été faites sont d'une richesse incommensurablement plus grande que ce qui en est resté dans les mémoires. Tout en se prêtant à un travail de démythification, elles continuent de nous parler.

Aux États-Unis, la situation était tout autre. C'est à travers la perspective des cadres (*frame perspective*) de David Snow, focalisée sur les interactions stratégiques des leaders d'organisations de mouvements sociaux, que la culture faisait son entrée en lice au début des années 1980. Cette conception assez simpliste de la signification, qui a dû son succès à sa compatibilité avec la théorie de la mobilisation des ressources, nous paraît aujourd'hui dépassée. Elle se survit malheureusement dans des modèles d'analyse des corpus de presse qui tournent allègrement à vide, avec des résultats peu convaincants. Pourtant, un nouveau champ d'enquête et d'analyse a explosé depuis la fin des années 1980, sous le titre de sociologie culturelle (*cultural sociology*). Le terme de « culture », dont l'histoire a été maintes fois racontée, n'a pas ici à être fétichisé – il serait même heureux de s'en passer, comme on se passe aujourd'hui du mot « société ». Il n'est que le signe d'un ensemble d'interrogations qui se sont portées sur des cultures organisationnelles, des émotions et des identités, des drames, des récits et des rhétoriques. Il n'y a pas d'action collective qui n'engage un travail de la signification, lui-même enjeu d'action collective. Les paramètres de l'action collective ne peuvent être platement objectivés ; ils s'articulent dans leur « mise en forme, en scène et en sens ». Diverses versions d'analyse culturelle ont été développées. Au-delà de la saisie de « codes », de « vocabulaires » ou de « langages », les chercheurs se sont, petit à petit, intéressés à la « culture en action » et à la « culture en interaction ».

L'analyse rhétorique et l'analyse narrative ont bien sûr révélé l'ordonnement des matériaux discursifs en champs d'arguments ou de récits, mais elles se sont aussi inquiétées des performances discursives comme façon de voir et de faire voir, de se coordonner et de se justifier. L'étude dialogique des processus de communication en a montré le déploiement temporel, organisateur de l'identité des acteurs et de la forme de leurs conflits, et a décortiqué les opérations multiples par où naissent des disputes, des polémiques ou des controverses. La pragmatique et l'ethnographie de la communication ont permis de contextualiser plus finement encore les performances discursives, de montrer leur efficacité comme actions sur des actions et de saisir leurs variations de sens selon les lieux et les moments, les situations et les auditoires. Les frontières de moralité et de publicité se sont révélées être des enjeux centraux dans les revendications de genre ou de race, accessibles à l'analyse de dispositifs de catégorisation pratique, et toujours en mouvement dans le jeu des interactions. Enfin, la sociologie des émotions a pris pour objet la texture affective des actions collectives, décrit les sentiments moraux qui, autant que les objectifs matériels, animent les acteurs, et renouvelé, d'une certaine façon, la vision de la vie publique. Aux côtés de l'analyse de réseaux, la sociologie culturelle nous donne, pour peu qu'on la tire dans une direction pragmatiste, des outils de plus en plus puissants et de plus en plus sensibles pour traiter de l'action collective. Elle peut prendre, comme c'est le cas en France, la forme d'une sociologie morale et politique.

4. *Interactions et rassemblements : une microsociologie*

La quatrième partie s'interroge sur le legs que le Goffman de l'analyse des cadres, de l'interaction stratégique, du drame public et de l'ordre rituel a laissé – et aurait pu laisser – à une microsociologie de l'engagement public et de l'action collective. Goffman est souvent invoqué à propos de l'analyse des cadres (*frame analysis*) de l'action collective. Mais la lecture qui en a été faite, qui visait à rénover la question de la culture civique, s'est égarée dans des voies utilitaristes et psychologues très éloignées du texte goffmanien. Les cadres ne sont plus que des instruments cognitifs de mobilisation ou de recrutement, orientés stratégiquement vers l'optimisation des chances de réalisation d'objectifs, de légitimation de leaders et d'alliance entre organisations. Quel pourrait être le véritable legs de Goffman à la sociologie de l'action collective ? L'analyse des cadrages devrait nous permettre d'étudier des modalités d'engagement, à une échelle micro, dans des épreuves de réalité et de justification sur le terrain, dans des interactions identitaires et argumentatives entre activistes dans leurs conversations ordinaires, dans des situations de réunion ou de manifestation, plus ou moins ritualisées. Il

n'était pas question pour Goffman de rigidifier des familles politiques, des clivages idéologiques ou des partitions culturelles, de présumer l'existence des réseaux ou des organisations et d'attribuer des « représentations », des « attitudes » ou des « valeurs » à des individus. Mais au contraire de bousculer ces manières de décrire et de ressaisir phénoménalement, *in situ*, des activités de contestation, de dispute et de justification en train de se faire, à travers les contraintes du milieu et les aléas de la rencontre. C'est dans cette perspective, et celle-là, seulement, que nous extrapolons à partir du livre de Goffman sur les interactions stratégiques, *Strategic Interaction*, qui est resté isolé dans son œuvre et ignoré plus particulièrement par les commentateurs français. Pas question de faire de Goffman un cousin des théoriciens de l'action rationnelle. Il traite la question de la stratégie avec des finesses qui n'ont guère été relevées, en décortique les règles du jeu sans jamais tomber dans les raccourcis individualistes et utilitaristes de ses successeurs. Son analyse des rencontres conflictuelles dans l'ordre de l'interaction en train de se faire ne se résout pas dans une théorie de l'équilibre de la théorie des jeux, mais dans une théorie de l'ordre civil et de l'ordre public. Sans être nommée, cette dimension d'une *politeia* qui se joue dans l'ordre de l'interaction réapparaît sans cesse dans l'œuvre de Goffman. Pointée par Isaac Joseph ou Lyn Lofland en sociologie urbaine, elle vaut également pour la perspective dramaturgique et rituelle : Goffman, si l'on ne s'arrête pas aux compétences histrioniques dont il équipe ses acteurs dans *La Mise en scène de la vie quotidienne*, développe une microsociologie morale et politique. Outre qu'un « gouvernement » des « observances cérémonielles » règle le jeu des interactions, qu'elles soient stratégiques ou non, les descriptions de Goffman sont truffées de remarques sur des relations d'autorité, de pouvoir ou de domination, sur les activités de catégorisation qui organisent et qui expriment l'exclusion, la subordination ou le déni de reconnaissance. Comment, en dépit des multiples offenses infligées et subies, le monde social peut-il suivre son cours ? Et comment rendre compte de l'action collective en la ressaisissant comme processus d'interaction, d'association et de communication à une échelle microsociologique ?

Du coup, c'est un véritable programme de recherches, encore bien peu exploré, qui s'ouvre. L'enquête ethnographique porte sur des engagements en situation, des interactions stratégiques sur le vif qui dessinent des rapports de force et de sens, des performances de rites et des souscriptions à des conventions qui font émerger de l'organisation, des procédures de commutation et de mixage entre « bribes de codes culturels » qui permettent de définir des situations. Outre qu'il est attaché à l'analyse de cadres et à l'analyse des interactions, le nom de Goffman évoque encore la perspective dramaturgique. Traduite en sociologie, cette vision des choses conduit à

prendre en compte la dimension de l'espace comme contrainte écologique et ressource stratégique, mais aussi comme lieu d'accomplissement rituel et de symbolisation expressive. L'action collective n'y échappe pas. D'une certaine façon, Goffman, en pratiquant une analyse des rencontres en face à face et des rassemblements orientés, a indiqué quelle direction pouvait prendre une ethnographie des foules et des publics. Le monde social est une scène publique. La dimension dramaturgique peut avoir plusieurs significations. Celle, élémentaire, d'une configuration sensible des performances publiques, et en particulier des entités qui vont se réclamer d'identités collectives : les collectifs ne sont pas donnés d'avance comme il y paraît dans la plupart des recherches empiriques, mais ils émergent comme des organisations en train de se faire et des identités en train de se raconter en cours d'action. Celle, anthropologique, d'une détermination de la publicité comme le lieu d'accomplissement de rituels de réparation, de civilité ou de commémoration : une bonne part des actions collectives, que ce soit dans leur intégration interne ou dans leur communication externe, consiste en rites dont la fonction utilitaire ou stratégique n'est que seconde. Celle, éthologique, des parades de menace, d'attaque, de déplacement et de séduction : les batailles entre organisations, à travers les actes de leurs représentants, peuvent se lire comme des actions qui testent l'adversaire, font monter la pression, agressent parfois délibérément, puis apaisent et temporisent, étalent leur force brute avant de se réorienter vers des conduites de dérivation. Celle, mise en évidence par l'ethnographie de la communication, attentive aux arrangements écologiques et aux scénographies corporelles dans des rencontres et des rassemblements : les lieux et les moments des performances et des énonciations ne sont pas indifférents à une démarche pragmatique et sont pris en compte par le travail d'observation, de description et d'analyse de réunions publiques, de manifestations ou d'occupations.

Goffman nous a donné une clef possible du sens des mots et des discours en situation – qu'est-ce qui se fait en disant et qu'est-ce qui se dit en faisant, et, bien sûr, qu'est-ce qui se fait sans se dire et qu'est-ce qui se dit sans se faire ? Il nous a appris à suivre, dans des lieux et des moments circonscrits, comment des acteurs se prennent et se donnent des places, se coordonnent les uns avec les autres et s'ajustent aux environnements où ils se trouvent. Loin de s'enfermer irrémédiablement dans des temps courts et des espaces minuscules, les acteurs sont capables de varier les grandeurs d'échelle et font rentrer la « société », l'« histoire » et la « politique » dans la situation. Le dernier chapitre montre comment Goffman résout le dilemme entre « macro » et « micro », tout en insistant sur le fait qu'il ne s'agit que d'une solution dans un spectre de possibilités. Les thèses de l'engendrement du « macro » à partir de conduites « micro », moyennant

des processus d'agrégation, de catégorisation ou de répétition, cohabitent avec les thèses de la détermination du « micro » par des structures « macro », moyennant des processus de causation, d'intériorisation ou de coercition. Au bout du compte, ce n'est pas tant un culte du microscopique ou de l'infinitésimal qui nous aura motivé, que la curiosité pour de nouvelles formes d'enquête, inspirées d'une ethnographie politique, que l'on pourra ultérieurement recroiser avec des perspectives de microhistoire ou de microgéographie. Plaidoyer pour une approche qualifiée, selon les sensibilités, de pragmatiste, praxéologique ou pragmatique, qui s'applique à suivre des cours d'action et d'interaction *in situ*, à prendre au sérieux les « structures de pertinence » des acteurs et à rendre compte des compétences requises pour participer aux situations.

Histoire des sciences sociales et politiques, cartographie de l'état des savoirs sur l'action collective, critique politique de montages conceptuels, ouverture de nouvelles pistes d'enquête empirique : ce livre espère être tout cela à la fois.